

A Meaux, le compteur Linky n'a pas que des amis

>Île-de-France & Oise>Seine-et-Marne>Meaux|Sébastien Roselé|
11 décembre 2016, 18h10



Illustration. Le nouveau compteur Linky fait l'objet de débats partout en France. Il commence à être installé à Meaux depuis septembre. Enedis Sébastien Roselé

Ils n'étaient pas tous pour. Bien au contraire. Samedi matin, **deux cents personnes ont assisté à une réunion-débat** autour du compteur électrique Linky, organisée à la maison de l'économie et de l'emploi de Meaux.

Tandis que le député-maire (LR) Jean-François Copé jouait les arbitres, Thierry Bara directeur d'Enedis Seine-et-Marne (ex-ERDF) tentait de rassurer le public sur ce boîtier électrique.

Linky appartient à la nouvelle génération des compteurs dit « communicants ». Il reçoit des informations directement dans le courant électrique. C'est ce qui s'appelle le CPL, ou courant porteur en ligne. Or ce CPL produit des ondes qui sont accusées de tous les maux.

Graziella a guéri d'un cancer. On a installé chez elle un Linky sans lui demander son avis. « Je ne veux pas revivre un cancer. Je demande la pose de l'ancien compteur. » «

Ce n'est pas possible, répond Thierry Bara. On ne peut pas s'opposer à son installation parce que ça a été imposé par la loi. » Pour les risques sur la santé, le même insiste : « Ce n'est pas cancérigène, c'est faux ! [...] Il n'a jamais été prouvé que ces fréquences engendraient des effets sur la santé. » Idem, selon lui, pour les risques d'incendies. « C'est faux ! »

Un monsieur s'inquiète sur les données collectées et envoyées via le CPL. « Le projet Linky a été validé par la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et par l'Anssi (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information). Ce n'est qu'avec votre consentement écrit qu'il peut y avoir plus d'un prélèvement par jour de données », explique Thierry Bara.

Depuis septembre, date de début de l'opération, 8 500 compteurs Linky ont été installés à Meaux. L'opération continuera jusqu'à la fin de l'année 2018. Ils permettent à Enedis de connaître l'état du réseau partout et tout le temps. Et aux clients de ne payer que ce qu'ils consomment chaque mois.